

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.
ADONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » » 14 » six mois.
» » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.
Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 27 octobre 1864.

BULLETIN.

C'est hier à midi que l'Empereur a quitté Saint-Cloud pour se rendre à Nice. Sa Majesté est accompagnée du général Fleury et du vice-amiral Jurien de la Gravière.

Le roi Léopold se trouve à Nice depuis hier matin. Dans le monde politique, cette coïncidence est l'objet d'appréciations très diverses.

L'empereur Napoléon restera à Nice jeudi et vendredi. On assure que les souverains de France et de Russie et probablement aussi le roi des Belges se rendront samedi à Toulon où ils passeront en revue l'escadre d'évolutions et visiteront l'arsenal et les chantiers de la marine.

Il n'est point exact que l'empereur de Russie doive se rendre à Compiègne avant de retourner à Saint-Petersbourg. Le journal les Deux-Mondes de Francfort annonce que Sa Majesté est attendue, le 31 octobre à Stuttgart, où elle doit assister, avec la reine, sa sœur, à un service anniversaire de la mort de leur mère.

On lit dans le *Moniteur* :
« Une dépêche de Turin annonce que les séances du Parlement sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Cette interruption est sans doute motivée par la nécessité de donner aux commissions chargées d'examiner les projets soumis aux Chambres le temps de préparer leurs rapports. »

On écrit de Vienne, que lundi a eu lieu une séance de la conférence. La situation actuelle des négociations est très satisfaisante. Il y aura probablement encore une séance.

M. de Bismark qui a été reçu mardi en audience particulière par l'Empereur est reparti hier soir pour Berlin.

« La Banque de France, dit le *Bulletin de Paris*, vient d'accroître de 2 p. cent l'intérêt qu'elle accorde aux dépositaires de métaux précieux. La crise monétaire paraissant incliner vers une amélioration

sensible, on espère qu'il n'y aura pas de nouvelle augmentation des escomptes. »

« Nous sommes, dit la même correspondance, en mesure de démentir formellement la nouvelle donnée par un journal belge de la retraite de MM. Fould et Drouyn de Lhuys. Il n'est pas plus vrai qu'il doive y avoir incessamment plusieurs mutations administratives motivées par une prétendue démission d'un préfet de première classe. »

Hier, à la Bourse, il était encore question d'un emprunt de 500 millions affecté aux grands travaux publics.

J. REBOUX.

L'Espérance du Peuple, de Nantes, vient de recevoir un premier avertissement formulé en ces termes :

Le préfet de la Loire-Inférieure, etc.;
Vu le numéro du journal *L'Espérance du Peuple* en date du 20 octobre 1864, lequel contient, à la deuxième page, un article intitulé : *Correspondance*, signé Henri Monnié, commençant par ces mots : « Mon cher monsieur, » et finissant par ceux-ci : « Je viens de citer ; »

Considérant que l'auteur de cet article cherche à exciter à la haine et au mépris du gouvernement de l'Empereur, en l'accusant de suivre, à l'égard de l'Italie, une politique déloyale et dont le but serait de tromper alternativement tous les partis ;
Un premier avertissement est donné au journal *L'Espérance du Peuple*, dans la personne de M. Brodu, gérant dudit journal, et dans celle de M. Henri Monnié, signataire de l'article ci-dessus désigné.

MERCIER-LACOMBE.

On mande de Turin, 24 octobre :

« Le projet de loi pour le transfert de la capitale à Florence demande un crédit de sept millions de francs. Dans l'exposé ministériel, il est déclaré que les avantages de la convention sont immensément supérieurs à ses inconvénients. Le transfert de la capitale aura pour résultat l'éloignement des troupes étrangères du sol italien, et préparera la solution satisfaisante et définitive de la question romaine. »

« Une note du ministre d'Italie à Paris. M. Nigra, résumant l'historique des pourparlers qui ont précédé la signature de la convention, constate que le gouvernement

français a exigé, outre la promesse de ne pas attaquer le territoire pontifical, quelques garanties de fait propres à donner confiance à l'opinion catholique. »

« La Chambre adopte une proposition d'enquête sur les troubles de Turin. »

Qui est-ce qui règne à Turin?...

L'Almanach dit que c'est le roi Victor-Emmanuel ; mais il se passe toutes sortes d'incidents qui nous font croire que l'Almanach se trompe. Ainsi, à la veille des débats parlementaires, savez-vous qui est-ce qui a adressé une proclamation aux habitants de Turin ? Les chefs des sociétés ouvrières, comme qui aurait dit, en 1848, messieurs Blanqui et Sobrier, des ouvriers dont les mains blanches ne connaissent pas les ampoules. Voici cette pièce véritablement curieuse.

« Citoyens ! »

« Notre opinion sur la situation actuelle de l'Italie est la vôtre. Nous déclarons que Turin est prêt à tout sacrifice extrême pour que Rome soit bientôt la capitale de l'Italie, pour que Venise et les provinces-sœurs soient promptement délivrées. Nous croyons que la convention du 13 septembre, le transfert de la capitale et le désarmement sont nuisibles à la cause nationale. Mais il est du devoir des Turinois de n'exercer aucune pression sur les délibérations du Parlement, appelé à se prononcer sur ces questions vitales. Le Parlement est responsable de ses actes devant la nation qui, tôt ou tard peut lui en demander compte. »

« Pour le moment, renfermez même ce cri dans votre cœur ; ne le laissez pas éclater, afin d'éviter tout prétexte à des calomnies et à des repressions sanglantes ; ce cri qui résume toutes nos aspirations : « Vive l'Italie libre, une et indivisible ! »

Les chefs des sociétés ouvrières de Turin appellent cela « n'exercer aucune pression » sur le parlement ? Il est vrai qu'ils ajoutent aussitôt que, tôt ou tard, ils lui demanderont compte de ses actes. C'est le cas de répéter le mot fameux du général Changarnier : « Mandataires du pays, délibérez en paix ! » Juin était proche.

A. BAYVET.

Les feuilles de Turin nous apportent le texte de la dépêche de M. Nigra au chevalier Visconti Venosta et l'exposé des motifs du projet de loi relatif à la translation de la capitale de l'Italie à Florence.

Nous reproduisons les parties principales de la dépêche de M. Nigra, celle qui fait le récit de la négociation de la convention et résume les appréciations du diplomate italien :

Le marquis Pepoli et moi nous présentâmes au gouvernement français le projet de convention ; nous exposâmes à plusieurs reprises, en les développant, les arguments dont le gouvernement du roi appuyait ses propositions. Le ministre impérial des affaires étrangères répondit en assurant que le gouvernement français avait toujours désiré retirer ses troupes de Rome, mais qu'il ne pourrait les retirer en effet que lorsque le gouvernement du roi aurait offert des garanties de nature à rassurer pleinement le Saint-Siège contre toute tentative d'invasion. Il fallait, selon le gouvernement français, que la promesse faite par le gouvernement italien de ne pas attaquer et de ne pas laisser attaquer le territoire pontifical eût pour complément quelque garantie de fait propre à donner à l'opinion catholique la confiance que la convention proposée serait efficace. Dans l'examen des garanties de ce genre, les négociateurs italiens avaient reçu l'instruction formelle de rejeter toute condition qui eût été contraire aux droits de la nation. Il ne pouvait donc être question ni d'une renonciation aux aspirations nationales, ni d'une garantie collective des puissances catholiques, ni de l'occupation d'un point du territoire romain par les troupes françaises comme un gage de l'exécution de nos promesses. Pour nous, la question romaine est une question morale que nous entendons résoudre par les forces morales. Nous prenons donc sérieusement et avec loyauté l'engagement de ne pas user de ces moyens violents qui ne résoudraient pas une question de cet ordre. Mais nous ne pouvons renoncer à compter sur les forces de la civilisation et du progrès pour arriver à la conciliation de l'Italie et de la papauté, conciliation que l'intervention française ne fait que rendre plus difficile et plus éloignée.

Le gouvernement français, tout en appréciant la valeur de ces considérations, déclara toutefois de nouveau qu'il était impossible d'accepter le projet, s'il n'était accompagné de quelque garantie de fait. Ce fut alors que le marquis Pepoli, examinant la situation intérieure de l'Italie par rapport à la question romaine, dit à l'Empereur qu'il était à sa connaissance qu'indépendamment de la question dont il s'agissait actuellement, et par des raisons politiques, stratégiques et administratives, le gouvernement s'occupait de la question de la convenance de transporter le siège de l'administration de Turin dans une autre ville du royaume. Tant que la question romaine restait dans une période d'incertitude, sans achèvement vers une solution, cette incertitude même

suspendait l'examen et l'étude de la convenance d'une telle mesure. Mais si la convention venait à être signée, il savait que le ministre, en considération de la situation politique intérieure créée par le traité, avait l'intention de proposer cette détermination au roi, le besoin d'une action plus efficace sur toutes les parties du royaume et notre position même vis-à-vis de Rome, venant se joindre aux motifs stratégiques pour la conseiller.

Il parut à l'Empereur que cette décision une fois prise, pourrait remplir l'objet qu'on avait en vue. Sa Majesté, parlant du projet de transférer la capitale dit que, si tel était la pensée du gouvernement du roi, si tel était le désir de la nation italienne, bien des difficultés, qui nous séparaient sur cette grave question de Rome, seraient aplanies.

J'observai que la translation du siège du gouvernement présentait de graves inconvénients ; qu'il n'était pas sans danger de déplacer à l'improviste le centre de gravitation du gouvernement, de l'oter du milieu d'un élément essentiellement gouvernemental, solide et sûr ; que les difficultés même matérielles de l'exécution de ce projet seraient nombreuses et grandes ; que dans tous les cas, cette mesure demanderait un temps considérable pour diminuer et rendre moins sensible la lésion des intérêts locaux. J'ajoutai que, du reste, nous ne pouvions prendre qu'ad referendum le projet d'arrangement si l'on y mettait la condition du déplacement du siège du gouvernement. Nous insistâmes, en outre, pour qu'en dehors de ce fait qui devait être plus spécialement considéré comme étant d'ordre intérieur, le gouvernement acceptât le projet pur et simple.

Mais le gouvernement impérial maintint la réponse déjà faite au marquis Pepoli et déclara que, dans le cas où le gouvernement du roi se déciderait à transporter la capitale, il n'y aurait pas d'obstacle à ce que la convention fut signée sans retard.

Le marquis Pepoli partit pour Turin et soumit l'affaire au gouvernement du roi.

Pour que le gouvernement du roi pût prendre une décision, il était nécessaire de fixer le terme dans lequel devait cesser l'occupation française. Le gouvernement impérial déclara que ce terme ne pouvait être fixé au-dessous de deux ans. Les efforts des négociateurs italiens pour restreindre ce délai, restèrent sans résultat.

Le gouvernement du roi ayant, après mûre réflexion, délibéré d'accepter la convention avec la clause de la translation de la capitale, nous chargea, le marquis Pepoli et moi, de conclure cet acte, et nous munit de pleins pouvoirs à cet effet.

Le marquis Pepoli arrive à Paris le 13 courant ; le 14, la rédaction des articles fut arrêtée, et aujourd'hui 15, la convention a été signée.

L'article 1er a été conservé tel qu'il était dans le projet primitif du comte de Gavour. L'article 2 contient l'engagement de la France de retirer ses troupes des Etats pontificaux graduellement et à mesure que l'armée pontificale sera organisée, mais le terme extrême de l'évacuation est fixé à deux ans.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 28 OCTOBRE 1864

UN

CRIME QUI MARCHE

(Suite)

Je pris tous les moyens imaginables pour essayer de lui prouver qu'elle n'avait vu qu'un mouvement machinal que je ne pouvais expliquer, mais qui, en tout cas, ne se rapportait point à elle. Pour quoi que ce soit au monde je n'aurais voulu lui avouer que je venais de cacher une pièce fautive ; enfantillage ou non, j'étais honteux de la posséder. Rien ne put dissuader Jeannette de l'idée qu'elle m'était devenue suspecte, pas même l'expression de sincérité que je devais avoir en lui disant :

« Voici la clef de ma caisse, puisiez-y pour les besoins du ménage ; je n'ai pas compté, je ne compterais pas. Quand vous me direz qu'il n'y a plus rien, je serai sûr que tout a été bien dépensé. Voyons, de bonne foi, pouvez-vous supposer encore que je me défie de vous ? »

« Monsieur peut garder sa clef, répliqua ma vieille chambrière en repoussant ma main qui la lui tendait ; je ferai mon possible pour croire Monsieur ; mais cela me sera difficile après ce que j'ai vu.

Ni ce matin, ni ce soir, je n'ai pu obtenir d'elle une meilleure réponse.

Ainsi Jeannette doute de ma parole, et c'est à moi maintenant de regagner sa confiance. Voilà la première émotion pénible que me cause le don de Malchus. Doit-elle être la dernière ? Maudite pièce fautive, tu ne sortiras plus de ce tiroir ; il sera pour toi le tombeau !

Ce n'était pas une crainte puérile, mais un juste pressentiment qui me faisait considérer la possession de cette pièce fautive comme une menace constante. Il y a trois jours, à cause d'elle, ma bonne vieille Jeannette a été blessée au cœur ; aujourd'hui, je lui ai dû deux heures de torture.

Pour répondre à un client qui est venu me rappeler une ancienne affaire que je croyais abandonnée, il m'a fallu chercher dans le tiroir de mon bureau quelques papiers que j'y avais serrés depuis longtemps. Je les rassemblai tous, moins un, sur lequel il me fut impossible de mettre la main. Impatienté de cette vaine recherche, je sortis le tiroir de sa coulisse et je le vidai sur le bureau.

« Le voici, ce papier ! me dit mon client.

Je ne l'écoutai pas, et je continuai à chercher. Il me le désigna du doigt ; je cherchai encore. Il le prit, me le mit sous les yeux, et répéta :

« Le voici, vous dis-je ; ne cherchez donc plus.

Mais, détournant la tête et éloignant le papier qu'il me présentait, je cherchai toujours.

Le pauvre homme ne pouvait rien comprendre à cette recherche à outrance quand, suivant lui, l'objet était trouvé. S'il ne me jugea pas fou, du moins il me sup-

posa fort malade lorsqu'il me vit tomber dans mon fauteuil et me prendre la tête à deux mains.

« Vous n'êtes pas bien aujourd'hui, me dit-il ; excès de travail, sans doute. Je ne veux pas vous fatiguer ; je reviendrai causer avec vous un autre jour. Le papier est retrouvé, c'est l'essentiel.

« Qui, l'essentiel pour lui ; mais pour moi ! Dans ce tiroir fouillé, vidé, renversé sens dessus dessous, je n'avais pas retrouvé la pièce fabriquée par Malchus Petersen !

« On me l'a donc volée ? me dit-je.

« Et alors une crainte singulière me saisit ; j'eus peur d'avoir perdu l'estime de mon voleur inconnu. Les conséquences de la note que j'ai fait insérer dans les journaux se présenteraient à mon esprit et m'effrayèrent. S'il a essayé de changer la pièce de cinq francs, et si, par suite de l'indication que j'ai rendue publique, on a vérifié la valeur de celle-ci, le misérable aura été arrêté, et il est en droit de croire que je fabrique ou qu'au moins je fais circuler de la fautive monnaie. Et s'il a réussi à la glisser dans le commerce, le malheur est bien plus grand ; c'est une calamité publique. Et, dans mon imagination tourmentée, je vis passer l'innombrable série d'incidents douloureux et même tragiques que peut amener la circulation d'une seule pièce fautive. Je remis le tiroir en place, j'examinai la serrure ; elle n'avait pas été forcée. Mais étais-je bien certain de l'avoir fermée ? Au souvenir du trouble où m'avait jeté l'apparition inattendue de ma femme de ménage, je dus m'avouer qu'en ce moment-là j'avais perdu la conscience de mes actions ; de sorte que je ne pus rien m'affirmer. La supposition d'un vol me conduisit naturellement à faire la revue de ce qui pouvait me manquer. Tout exa-

miné, tout compté, j'en vins à cette conclusion : rien n'a été pris chez moi, excepté la pièce fautive. Singulier voleur que celui-là, un voleur bien malavisé : pour tout butin il se contente de la monnaie fabriquée par Malchus ! C'était vraiment inexplicable. L'arrivée de Jeannette devait ajouter encore à mon anxiété.

Ayant prévu hier que je travaillerais fort avant dans la nuit, j'avais donné ordre à ma femme de ménage de me laisser dormir la grasse matinée ; aussi ne me suis-je levé que pour répondre au client dont la réclamation m'a fait ouvrir et fouiller mon tiroir. Je voyais donc Jeannette pour la première fois ce matin.

« Comment, lui dis-je, remarquant qu'elle m'apportait mon déjeuner, vous avez été aux provisions ? Déjà !

« Mais sans doute, Monsieur ; il était même temps : un peu plus tard, je n'avais plus de lait pour votre chocolat.

« Le mal n'eût pas été grand ; j'ai fort peu d'appétit ce matin.

« En effet, j'avais la fièvre.

« Ma vieille chambrière posa la tasse et les autres accessoires du déjeuner sur mon bureau.

Je repris par réflexion :

« Mais vous n'avez plus d'argent, hier ; je ne crois pas vous en avoir donné : comment avez-vous fait ? »

« La ville est bonne, me dit-elle en souriant ; la maison aussi. Je devais vous demander à compter la dépense ce matin et regarnir ma bourse ; mais Monsieur dormait, je n'ai pas voulu le déranger. D'ailleurs c'était inutile ; l'argent ne me manquait plus, j'en avais trouvé.

« Un emprunt ? Vous savez que je n'aime pas cela, Jeannette ; au surplus, vous deviez attendre mes ordres.

« Oh ! le préteur ne vous tourmentera pas ; à moins que vous n'avez envie de vous tourmenter vous-même.

« Ainsi, c'est de l'argent à moi ; et vous l'avez trouvé ? »

« Puis, frappé d'une idée, je lui demandai avec vivacité :

« Quand, où l'avez-vous trouvé ? »

« Ici même, Monsieur, dans votre cabinet ; en secouant ce matin la chancelière qui est sous le bureau, il en est tombé une belle pièce de cent sous.

« Cinq francs ! m'écriai-je, au millésime de 1841, n'est-ce pas ? »

« J'attendis sa réponse avec un frisson de terreur.

« Millésime ? répéta-t-elle ; je ne sais pas ce que signifie ce mot-là ; ce que je peux vous dire, c'est que c'était cent sous.

« A cela près que les figures changent de temps en temps, pour moi les écus de cinq francs c'est toujours cent sous.

« Et vous avez osé la dépenser, cette pièce ! lui dis-je avec agitation. Elle court maintenant ; on ne sait plus où elle est peut-être.

« Je ne comprends pas Monsieur, me dit Jeannette visiblement effrayée ; je l'aurais volé qu'il ne me ferait pas des yeux plus terribles.

« Non, vous ne m'avez pas volé, repris-je en m'efforçant de maîtriser mon émotion ; mais vous avez eu tort, très-grand tort de vous servir de cet argent sans me consulter. Mais vous savez à qui vous avez passé la pièce de cinq francs ; en voici une autre : allez chercher la première. Ou plutôt non, vous ne la reconnaîtrez pas ; j'irai moi-même.

« Ne vous dérangez pas ; vous n'avez nulle part à aller, répondit Jeannette tirant de la poche de son tablier la pièce de